

# **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

## **Du Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**Présents** : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – BERRET Patrick – CREUS Béata – DUMOUTIER Stéphane – GREGNAC Régine – TAULEIGNE Thierry – COQUILLEAU David – GARAND Sophie – PRAT Dimitri - MURILLON Luc – DOMERGUE Vincent – RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – EYRAUD Patricia

### **➤ Désignation représentant du Conseil Municipal de MERCUER pour une éventuelle adhésion au Syndicat du Bourdary**

Le Conseil Municipal a désigné Patrick BERRET, Adjoint au Maire, en qualité de représentant du Conseil Municipal, pour demander une adhésion au Syndicat du Bourdary en charge de la gestion de la station d'épuration intercommunale.

### **➤ Tarif redevance assainissement :**

Compte tenu de l'augmentation de 3 % appliquée par la commune d'AUBENAS, dans le cadre de la convention en vigueur, pour le rejet des eaux usées, et des autres frais de fonctionnement, le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs suivants :

- Abonnement par maison ou logement raccordé : 55,00 €
- Redevance par m3 consommé 2,09 €
- forfait de 30 m3 appliqué par personne composant le foyer qui utilise un forage et dont les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement.

### **➤ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vinobre, compétence SPANC**

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vinobre, en date du 10 juin 2014, modifiant les statuts afin d'étendre la compétence SPANC à « l'animation et la coordination d'opérations collectives de réhabilitation d'assainissement non collectifs », est approuvée.

### **➤ Services municipaux périscolaires :**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) vont être mis en place à compter du 15 septembre 2014, pour les élèves de l'école de MERCUER. Cela implique l'établissement d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble des services périscolaires et la participation d'intervenants extérieurs pour le bon déroulement de ces TAP.

#### **- Règlement intérieur année scolaire 2014/2015 :**

Le Conseil Municipal a adopté le règlement unique pour le fonctionnement, de la cantine, de la garderie et des TAP, document qui devra être ensuite signé par les parents d'élèves.

#### **- Autorisation signature du Maire des conventions avec les intervenants des TAP :**

Au vue du programme des TAP et des conditions financières des différents intervenants extérieurs, le Conseil Municipal a donné l'autorisation au Maire de signer l'ensemble des conventions suivantes, définissant le cadre des prestations :

- Conventions de prestations de services avec :

L'association l'ASSOS Pimentée de MERCUER (Percussions et danse africaine)

L'association Graines de Terroir de LACHAPELLE sous AUBENAS (Nature

et Patrimoine)

La SARL CJV (le Point Jeux) d'AUBENAS (Animation de jeux de société)

Céline BOISSIN, en qualité de travailleur indépendant (sport)

• Contrats de mise à disposition d'intervenants employés par l'association  
ARCHER 07 d'AUBENAS (Yoga et vitraux)

• Contrat de co-production avec l'association l'Entière Compagnie de  
LENTILLERES (Expression corporelle)

- Convention de collaborateur bénévole (Apiculture).